

# Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne phy	ysique
Nom	Prénom
Adresse	
Numéro	Extension Nom de la voie
Code Postal	Localité
Tél.	Fax
Courriel	@
Personne more	
Nom	Corepement Prestier de la Prénom Porêt de Maupas et de la Belle Frysse
Adresse du si	forêt de Maupas et de la Belle Faysse
Numéro	1 Extension Nom de la voie rue Jeon Kuller
Code postal	57600 Localité Forbach Pays France
Tél.	03.87.85 28.31 Fax 03.87.85.24.45
Courriel	@
Personne habil	litée à fournir des renseignements sur la présente demande
Nom	CHAVET Prénom Michel
Qualité	Expert Forestier
Tél.	01.45.00.00.65 Fax
Courriel	mc @ michel chavet.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage
Monsieux Jean Louis Huller Cogérant du Groupement forestier 1, rue Jean Muller 57600 Forbach
Madame Carine Braun Logérante du Groupement forestier 7, rue de Bégonias 54000 Naney



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

N° d'enregistrement

Date de réception

1. Intitulé du projet

Création d'une soute forestière en forêt de Maupas sur une longueux de 1335 m

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GF du bois de Manhas et de la Belle Faysse Jean-Louis Muller Z Cogerant Carine Brawn Z Cogerant

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

443 137 237 2002 D 228 Forme juridique Groupement Porestier

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

L	N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	6 d	Création d'une acute facotière empiernée de 3,5 m de Large sur 1335 m
		Mise en place d'une demi-buse de 1 m de diamètre (ou dalot) au dessus d'un nuisseeu pour permettre le passoge
	7a	de la route empieuse.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La route comportera une voie de roulement de 3,5 m de large 1 places de clépôt, 2 places de retouvnement, 11 fassages busés et la cilation d'une mavre (de moins de 10 m²) dans le but de maintenir un habitat favorable notionment our batraciens.

#### 4.2 Objectifs du projet

le projet vise à developper le sieseau de desoerte sou le frêt de Manpar par la creation d'une soute frestière sour 1335 m permettant la Circulation de camions de 60 tonnes tout temps, how période de Olégel.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La route empieuée sera implantée au mireau du chemin de terre oscistant. La scoutre sera decoissée de 40 cm a fin de recevoir un apport de 50 cm de coilloux. De la même façon deux places de dépôt, deux places de retournement et 1 mars sermt Crées.

les parsages busés seront installés par temps secs (ruisseou à see une partie de l'année).

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La route formettra l'accès aux comions de 60 tonnes afin de sodir les bois des exploitations forestières limitant vinni le débardage par des engins forestiers à travers les parcelles jusqu'à la route départementale.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-II été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). le dossier est fait dans le cadre d'une demande de subvention pour la réalisation d'une soute forestrère depose au pres de la DDT le dossier comporte la mise en place d'une demi buse au dessus d'un suisseau qui fait l'objet d'une déclaration aupres de l'ONEMA dans la cadre de travaux en scivière. 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli le dossier est établit à la demande de la DDT dans le codre d'une demande de subvention pour la création d'une sente brestière 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques scréation d'une soute forestière 1335 m Création de d'flaces de défât et d'places de 1635 m2 mise en place de 11 passages burés dont 1/2 busade 1 m de dramètre Cuera devis descriptif et estimatif Il unites. Ci joint) 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques Long. \_\_\_ ° \_\_\_ d'implantation Bois du Maupas et de la Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°; Belle Faixsse Point de départ : Commune de Wassy Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Lat. \_\_ ° \_ Aection E nº 882 Communes traversées : Wassy. Non X 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Out 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Qui Non 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Non Si oui, de quels projets se compose le programme ? le 16 juin 2005 (voir page 8). Il entre dans le codre de l'amélioration des enjeux techniques et économiques de la friet.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?									
La route empieuse repend un chemin de teux existent Dewant à le circulation des enoxins forestress (tracteurs forestress). Une route forestres est un équipement de la forêt qui me change pas la nature boisée des parcèlles qu'elle dessent.									
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme  Oui  Non									
Si oui, intitulé et date d'approbation:  Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet  Sur la commune de Warsy escribe sun PLU qui clause la zone en Nf (forêt soumnirse au ségime forestier et espace boise classe). La soute frestiere, en tant qu'equipement de la forek, me change pas Le PLU.									
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non						
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant. http://www.developpement-o	, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet						
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?						
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		¥							
protection de biotope ?									
		×							
en zone de montagne ?  sur le territoire d'une		X							
en zone de montagne ?									

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

dans une aire de mise er valeur de l'architecture e du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain e paysager?	t B	×	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	_		RAHSAR: Étangs de la champagne humide
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?		×	
dans un site ou sur des sols pollués ?		y	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		¥	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		×	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		×	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
(essources	est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		la route vera empieuse nu 50 cm d'épaisseur Cote empieusement proviendra d'une courier extérieuse à la poprièté,
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	The state of the s	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	×		La sionte amenage la desert de la frêt évitant aux detandeuxs de traverser de montreuses pencelles pour soitir le lois le changement des bois sur les comims se fere donc au plus près des parcelles et me bloquera plus la siente départemental

6.2 Les	incidences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oul	Non	Si oui, décrivez lesquelles :
		projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non	Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création de la route forestiere me me cessite pas d'étude d'impact la creation reprend un chemin de terre excistant n'entrainant pas de défrichement l'est un équipement forestier qui me change pas la mature boisse cles parcelles qu'elle dessert.

Les pétits amémagements (ypassage busé de 1 m au dessus du suisseeu et mare) sont fait à la domande de l'ONEMA afin de présente le milieur humide où ils seint installés. Ils seint miser place pendant la période seche du ruisseeu.

1			
8.	A	n	76

#### 8.1 Annexes obligatoires

#### Objet

- L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publiée ;
- Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir 2 d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
- Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;
- Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos

5 aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Devis descriptif de la forêt presentant l'ensemble des amémagements qui sernt scéalises pour cette scoute.

#### Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur	l'exactitude des renseignements ci-dessus	×
---------------------------	---	---

Fait à

WASSY

4/10/2015

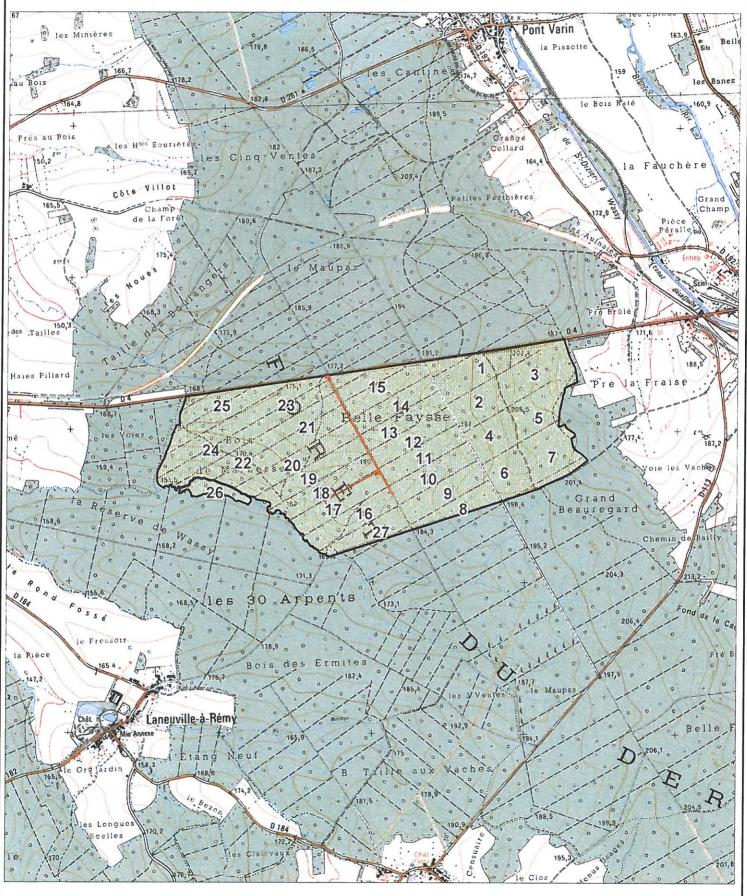
Signature

## FORÊT DU MAUPAS ET DE LA BELLE FAYSSE

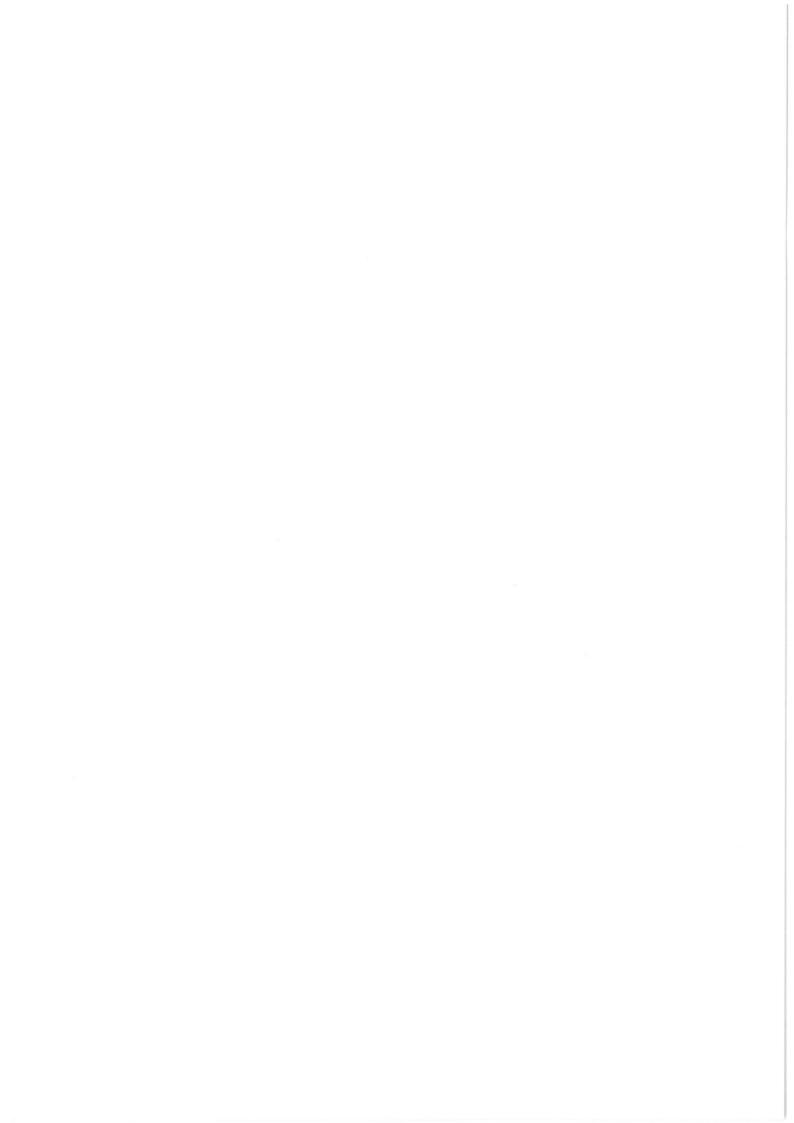
#### EXTRAIT DE CARTE IGN

Echelle: 1/25 000

Edité en Juin 2015



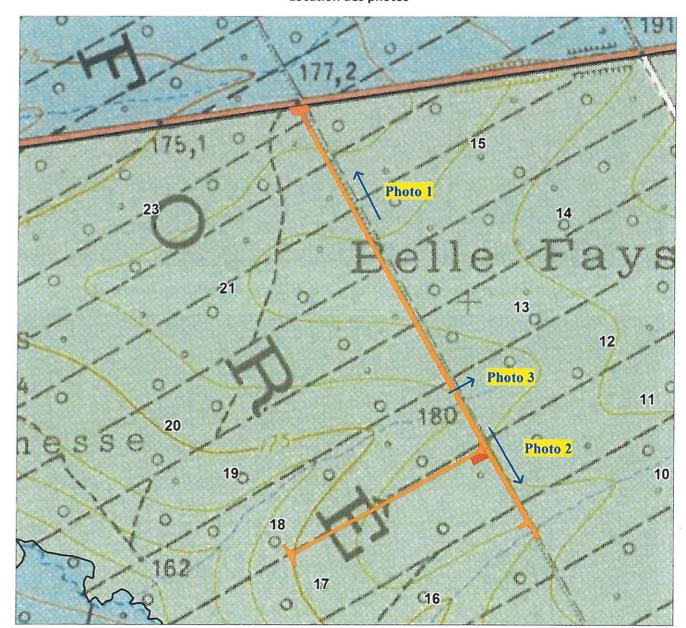
Les erreurs de calage entre les limites de la propriété et l'IGN sont liées à des méthodes différentes de relevé entre les plans cadastraux et l'IGN.



# FORET DU MAUPAS WASSY ET DE LA BELLE FAYSSE

# ANNEXE : Photos pour le projet de route 2015

# Location des photos



h 2/4/15

Photo 1 – Chemin terre – Vue vers le nord



Photo 2 – Chemin terre – Vue vers le sud – ruisseau (mise en place d'une demi-buse)



Photo 3 – Lieu de la création de la petite mare (point 18)







Longueur - Création: 1335 m

# I - Caractéristiques générales de la route

Le projet s'applique à poursuivre le développement du réseau de desserte forestière sur la Forêt de Maupas par la création deux routes forestière sur 1335 m permettant la circulation de camions de 60 tonnes tout temps, hors de période de dégel.

Le projet offrant une voie de roulement de 3,5 mètres de large comporte :

- la création d'une route pour une longueur totale de 1335 m,
- la création de 2 places de dépôt et 2 places de retournement,
- la mise en place de 11 passages busés,
- le renforcement des accès aux chemins latéraux (empierrement sur 5 m).
- la création de deux mares dans le but de maintenir un habitat humide favorable notamment aux amphibiens.

La pente en long dans les zones pentues n'excédera pas 5 %.

Les épaisseurs de cailloux sont indiquées après compactage au vibrant à 60 t.

Les passages busés auront un diamètre de 600 mm et seront en béton armé type 135A.

Les routes comporteront des avaloirs tous les 100 à 150 m en cailloux de 200 mm afin d'évacuer l'eau vers le ou les fossé(s) latéral (aux).

Les fossés seront de forme trapézoïdale avec une ouverture en gueule de 1,5 m et 1m de profondeur.

Dans les longues lignes droites, des ralentisseurs seront implantés tous les 200 m.

Les souches défrichées seront enterrées dans des zones de peuplements forestiers sans valeur (voir surveillant de la forêt). La terre provenant du creusement des fossés sera régalée vers l'intérieur de chaque parcelle (sans abimer les arbres).

Trois types d'emprise sont distingués ci-après. Ces types sont repris dans les explications et schémas donnés par la suite

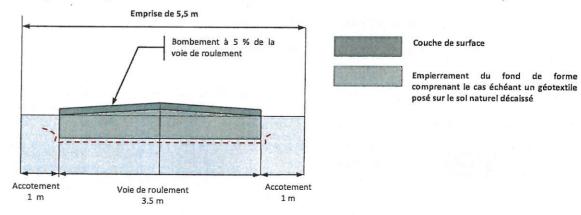
### 1. Emprise type 0 = Emprise sans fossé

L'emprise de la route comporte sur la totalité :

- la voie de roulement :	.3,50 m
- un accotement de 1 m de chaque côté :	

#### Soit une largeur d'emprise de

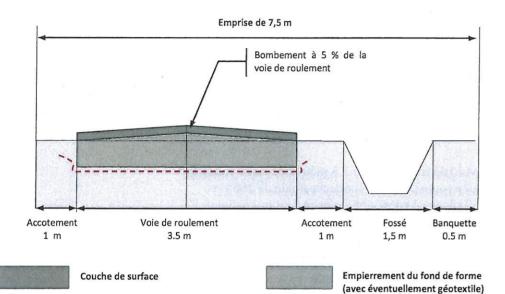
5,50 m



#### 2. Emprise type 1 = Emprise avec un fossé

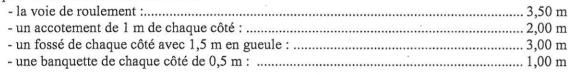
L'emprise de la route comporte sur la totalité :

^^.	pribe at an route composite our in totalite.	
	- la voie de roulement :	3,50 m
	- un accotement de 1 m de chaque côté :	2,00 m
	- un fossé en amont avec 1,50 m en gueule :	1,50 m
	- une banquette en amont du fossé de 0,5 m :	0,50 m
	Soit une largeur d'emprise de	7,50 m



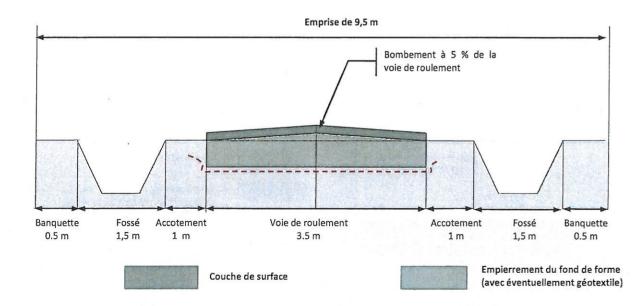
#### 3. Emprise type 2 = Emprise avec 2 fossés

L'emprise de la route est constituée de :



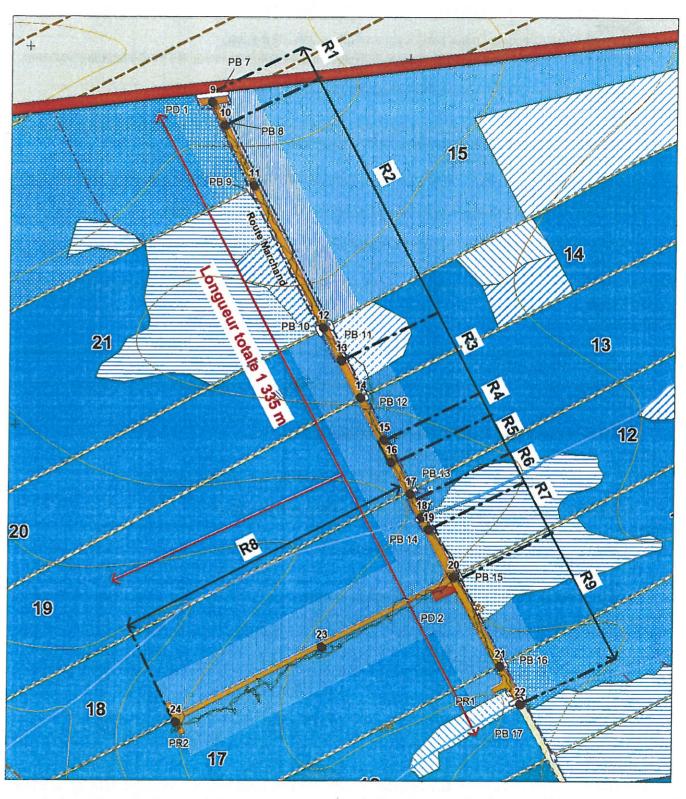
#### Soit une largeur d'emprise de

9,50 m





# II - Devis descriptif de la route : Route Marchand - Longueur 1 335 m



Pas de PB1 à PB6

#### 1 - Création d'une route empierrée sur 1 335 m

Création d'une route sur 1 335 m comportant :

- décaissement sur 40 cm pour retirer la terre végétale,
- une couche de fond par l'apport de 40 cm de cailloux (50 200 mm) disposé sur un géotextile de même largeur,
- une couche de surface par l'apport de 10 cm de cailloux (0-31,5 mm),
- création d' « avaloirs » latéralement en gros blocage tous les 50 m vers le ou les fossés latéraux à la route.

#### a) R1: Création d'une route sur 50 m (Emprise type 2)

#### Point n° 9:

- création d'une patte d'oie le long de la route de 15m de large sur 30 m de long soit 175 m², et place de dépôt (PD1) existante à décaper sur 40 m × 25 m soit 200 m² = 375 m²
- ajout d'une barrière bord de route,
- passage busé (PB 7 18 m × 0,60 m de diam) sous l'entrée de la route pour connecter les fossés de la route départementale
- création d'un fossé de chaque côté de la route qui contourneront la place de dépôt.

#### b) R2: Création d'une route sur 345 m (Emprise type 2) dont renforcement sur 20 m

- Point n° 10 : création d'un fossé de chaque côté de la route.
- Point n° 11 : mise en place d'un passage busé (PB 9 8 m × 0,60 m de diam) côté ouest permettant l'accès aux parcelles.
- Point n° 12:
  - mise en place de passages busés (PB 10 + PB 11 8 m × 0,60 m de diam) de chaque côté de la route permettant l'accès aux parcelles ;
  - à 20 m du point n° 12 en venant de la route départementale, renforcement de l'emprise de la route avec 30 cm d'épaisseur supplémentaire sur environ 20 m de longueur.

#### c) R3: Création d'une route sur 120 m (Emprise type 1)

- Point n° 13 : création d'un fossé latéral côté Est
- Point n° 14: mise en place d'un passage busé (PB 12 8 m × 0,60 m de diam) côté Est

#### d) R4 (zone humide): Création d'une route sur 30 m (Emprise type 1)

- Points n° 15:
- poursuite de la création d'un fossé latéral côté Est,
- prévoir 30 cm de caillou en surépaisseur.

#### e) R5: Création d'une route sur 55 m (Emprise type 1)

• Point 16 : poursuite de la création d'un fossé latéral côté Est.

### VI - Synthèse du devis prévisionnel pour la route

Route	TOTAL (HT)	94 988,38
	TVA 20 %	18 997,67
	TVA %	
	TOTAL (TTC)	113 986,05

IF CACIN

Entreprise Paul CALIN

Equite de Viry

81. 03 25 0**5 25 08 - Fix 03 25 05 3**0 54 Sike**t 826 050 28**6 000**76** 



## III - Devis prévisionnel : Route Marchand - Longueur 1 335 m

#### 1 - Création de route sur 1 335 m

Désignation des ouvrages tels qu'identifiés sur le plan	Nature des opérations ou investissements	Unité	Prix unitaire € HT / mètre linéaire ou m2	Quantité demandée	Montant prévisionnel HT par action (€)
	Terrassement compris décapage sur 30 cm et mise en forme; compactage et encaissement	ml	1,30	1 335	1 735,50
R1 à R9	Fourniture de la couche de fond en 50/200, mise en œuvre sur 40 cm après compactage	m²	8,20	3 337,50	27 367,50
	Fourniture de la couche de finition en 0/31,5, mise en œuvre sur 10 cm après compactage	m²	2,05	3 337,50	6 841.88
P.4	Terrassement supplémentaire de 30 cm et mise en forme; compactage et encaissement	ml	3,80	50	190
R4 Zone humide	Fourniture supplémentaire à la couche de fond en 50/200, mise en œuvre sur 30 cm après compactage		7,10	175	1 242.50
R1 à R9 Fourniture et mise en œuvre de géotextile type 200 gramme / m² sur le fond de forme		ml	4,60	1 335	6 141.00
TOTAL	A				43 518.38

#### 2 - Places de retournement, pattes d'oie et places de dépôt

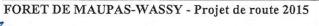
TOTAL	В				22 410.50
	Fourniture de la couche de finition en 0/31,5, mise en œuvre sur 10 cm après compactage.	m²	2,05	1 685	3 454,25
PR1+PR2, PO1+PO2, PD1+PD2	Fourniture de la couche de fond en 50/200, mise en œuvre sur 40 cm après compactage (60 cm dans les zones humides à renforcer)	m²	9,85	1 685	16 597,25
nn ( ) nn a	Terrassement compris décapage sur 40 cm et mise en forme; compactage et encaissement sur 3,5	m²	1,40	1 685	2 359.00

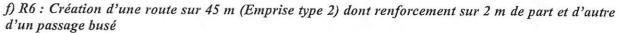
#### 3 - Travaux annexes

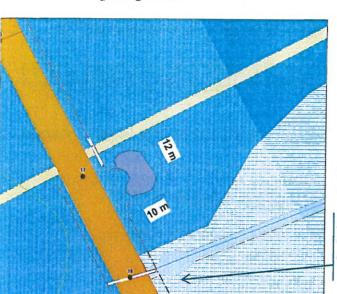
	Fossés	ml	1,90	1 305	2 479.50
	10 passages busés (8 m x 0.60 m de diam)	ml	110,00	80	8 800.00
	2 passages busés avec dalots en U inversé ou demi-buses sur semelle (8 m x 1 m d'ouverture)	ml	680,00	16	10 880,00
R2	1 passage busé à l'entré le long de la départementale	ml	60,00	18	1 080,00
	Barrière à l'entrée	u	1 180,00	1	1 180,00
	Renforcement des accès aux chemins parcellaires latéraux (empierrement sur 5 m)	u	240,00	10	2 400,00
	26 avaloirs (1 x (0,3 à 0,5) x 0,3) en gros blocages	u	40,00	26	1 040,00
A	Création d'une mare de 12 m x 10 m	u	1200,00	1	1 200,00
TOTAL	С			6 6	29 059,50

TOTAL Route = A+B+C	94 988,38
---------------------	-----------

R







- Point n° 17:
- passage busé (PB 13 8 m × 0,60 m de diam),
- Création d'un fossé de chaque côté de la route.
- Création coté est de la route (au nord-ouest du cours d'eau) d'une mare de 10 m x 12 m avec trop plein vers l'aval

Cette mare aura 12 m de longueur x 10 de large (en forme de haricot) et une profondeur de 30 à 80 cm

La mare sera localisée à une dizaine de mètre du cours d'eau

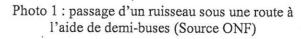
Attention! Préserver la petite mare située en amont du dalot: le lit de la rivière sous le dalot devra être 30 cm audessus du niveau de cette mare

Lors de la mise en place ce passage faire attention à respecter le niveau de la mare se trouvant au sudest (ne pas ajouter de terre ou affouiller le secteur)

- Point n° 18: Passage du ruisseau sous la route par la mise en place de dalots sur semelle (en U inversé) ou demi-buses sur semelle qui permettront de respecter le lit du cours d'eau (PB 14 – 8 m x 1 m de diam).

# Photo 1 et schéma 5 – Passage d'un ruisseau sous une route en utilisant des demis buses sur semelle





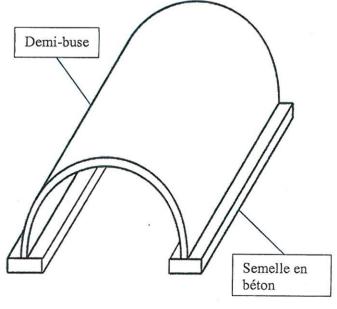


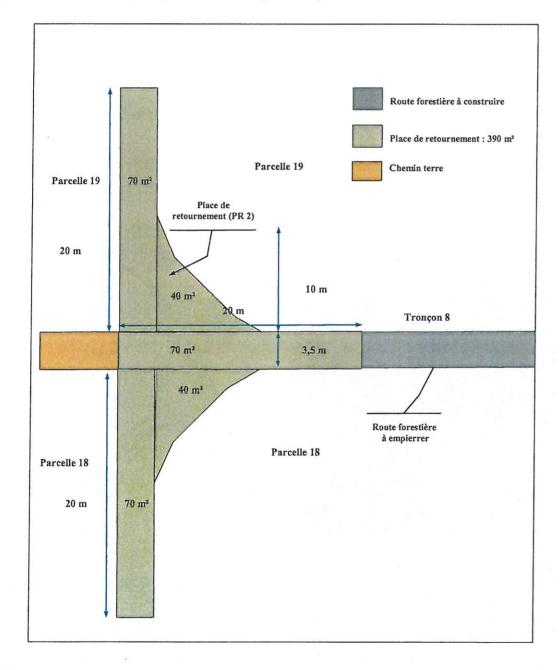
Schéma 5 : Demi-buse sur semelle

#### g) R7: Création d'une route sur 70 m (Emprise type 1)

- Point n° 19 : création d'un fossé latéral côté Est.

#### h) R8: Création d'une route sur 390 m (Emprise type 0) et d'une place de retournement (PR 2)

- Point n° 20
  - création d'une patte d'oie de 10 m de long au niveau du virage (coté» nord) pour accéder à la route empierrée entre les parcelles 17 et 18 (soit 80 m<sup>2</sup>) et création d'une place de dépôt (PD2) côté Sud de 30 m × 15 m soit 450 m<sup>2</sup> = 530 m<sup>2</sup>.
- Point n° 23 : existence d'une borne en pierre bien fichée dans le sol qui est peut-être une limite cadastrale (à conserver)
- Point n° 24:
  - place de retournement (PR2) en T avec 20 m pour chaque branche du T soit 390 m²



4

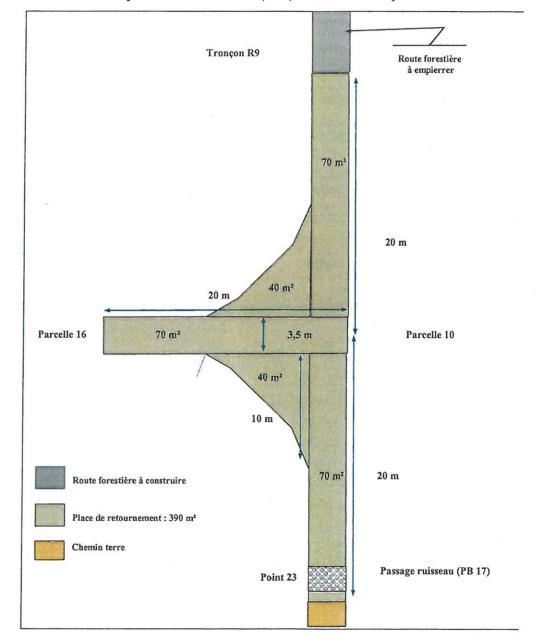
FORET DE MAUPAS-WASSY - Projet de route 2015

.

# i) R9: Création d'une route sur 150 m (Emprise type 1) dont renforcement sur 2 m de part et d'autre d'un passage busé, et d'une place de retournement (PR 3)

#### • Point n° 20 :

- passage busé (PB 15 8 m × 0,60 m de diam)
- poursuite de la création du fossé latéral côté Est
- Point n° 21: passage busé (PB 16 8 m × 0,60 m de diam)
- Entre les points n° 21 et n° 22 :
  - création d'une place de retournement (PR1) en T avec 20 m pour la branche du T soit 390 m².



Note : la longueur de la place de retournement est retirée à la longueur de la route soit 190 - 40 = 150 m

#### • Point n° 22:

- Passage du ruisseau sous la route : mise en place de dalots sur semelle (en U inversé) ou demi-buses sur semelle (PB 17 8 m x 1 m de diam) qui permettront de respecter le lit du cours d'eau (voir photo 1 et schéma 5)
- fossé perpendiculaire à la route et fossé perpendiculaire à l'aval sur 1 m de chaque côté.

